



Annulation de Contre expertise médicale

Par **Esse**, le **08/08/2019** à **15:21**

Bonjour

Suite à 2 accidents de la route, j'ai ouvert un dossier d'incident auprès de mon assurance.

J'ai demandé une contre expertise médicale car le médecin expert envoyé ne m'écoute pas. Il m'a déclaré consolidé à mon Insu sur le compte-rendu médical. Contrariée je demande une contre expertise, sauf qu'on m'impose la présence de mon médecin traitant, le médecin expert et le médecin arbitre. Je ne souhaite pas voir ce médecin puis annuler ma contre-expertise? Et prendre l'indemnisation proposée malheureusement.

Cordialement